

Les critères de conventions de partenariat entre le Département et les communes

(hors Communes nouvelles)

N°	Surface	m2/ habitant	Budget Acquisitions (livres + revues)	Horaires	Personnel	Accès Internet public	Informatisation	Convention Boîte numérique
N° 1	+ 100 m2	0.07	2 € /habitants minimum Et 40 abonnements à des revues minimum	24 h sur 5 jours (dont un jusqu'à 19 h)	1 ETP formé * Par tranche de 2000 habitants (Cat. A pour + 10 000 hbts Cat. B pour + 5000 hbts)	Wi-Fi	Logiciel professionnel. Si logiciel gratuit : maintenance et formation obligatoire	oui
N° 2	+ 70 m2	0.04	1,50 € / habitants minimum Et 20 abonnements à des revues minimum	16 h sur 4 jours (dont un jusqu'à 19 h)	½ ETP formé*	Wi-Fi	Logiciel professionnel. Si logiciel gratuit : maintenance et formation obligatoire	oui
N° 3	+ 50 m2	0.04	1,50 € / habitants minimum Et 10 abonnements à des revues minimum	8 h	Bénévole formé*	1 poste informatique minimum	Logiciel professionnel Si logiciel gratuit : maintenance et formation obligatoire	oui

* ETP = Equivalent temps plein / étant formé ou ayant au moins suivie la formation ABF ou la formation de base de la Bibliothèque du Calvados

Préalable : Une commune de plus de 5000 habitants ne pourra signer qu'une convention n° 1. Plus de 2000 habitants une convention n° 1 ou 2.